

536. KÁROLYI MIHÁLY TÁVIRATA A MAGYAR KÜLÜGYMINISZTERIUMHOZ

(Párizs, 1948. október 12.)

Sürgős utasítást kérek, hogy francia belügyminiszternek magyar társasvonatra és Magyar Távirati Iroda által ma délben szó szerint leadandó kijelentéseire milyen lépéseket tegyek.

KÜM irattára. Párizsi táviratok (eredeti tisztázat)

537. A PÁRIZSI MAGYAR KÖVETSÉG JEGYZÉKE A FRANCIA KÜLÜGYMINISZTERIUMHOZ

(Párizs, 1948. október 13.)

Par sa Note No. 958/1948 en date du 7 Avril courant, la Légation de Hongrie a eu l'honneur d'attirer l'attention du Ministère des Affaires Etrangères sur les incidents quise sont produits lors du retour en France d'un train collectif, ramenant des voyageurs français et hongrois ayant participé aux Fêtes du Centenaire 1848 en Hongrie, voyage organisé par l'Union Démocratique des Hongrois en France.

Dans sa réponse du 30 Avril 1948, le Ministère des Affaires Etrangères a bien voulu communiquer à cette Légation que l'opération de police en question n'a été nécessaire et n'a eu d'autre objet que de s'assurer „qu'aucune des personnes en cause ou d'autres se présentant sous une fausse identité ne tentaient de pénétrer irrégulièrement en France”. Or, la visite très sévère des autorités policières françaises n'a pu que constater qu'aucune voyageur irrégulier ne se trouvait dans le train en question, ce qui était d'ailleurs tout naturel, étant donné que les chefs du convoi eux-mêmes avaient exercé un contrôle très rigoureux. Cette dernière circonstance a été reconnue même dans la note sus-mentionnée du Ministère.

De part hongroise on croyait pouvoir espérer que ce pénible incident se trouvait ainsi clos. Néanmoins, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, dans son discours prononcé au Conseil National S.F.I.O. et dont le texte a été communiqué par la presse parisienne, semble avoir remis cette question sur le tapis, en déclarant entre autres que, sous le couvert d'un voyage collectif „22 Hongrois revinrent en France” qui „en réalité n'étaient pas les mêmes” pas ceux qui étaient partis pour la Hongrie). Il continue sa déclaration en disant que: „Les papiers des premiers avaient permis à une nouvelle équipe de venir dans notre pays, sans doute pour aider à la préparation de grèves. Le Gouvernement a décidé, à la suite d'incidents récents de ce genre, de supprimer les visas collectifs.”

La Légation de Hongrie tient à exprimer son profond étonnement au sujet de la déclaration de Monsieur Jules MOCH. Elle en est d'autant plus surprise que ni dans la note verbale précité du Quai d'Orsay, ni à aucune autre occasion, ne le Ministre des Affaires Etrangères, ni aucune autre autorité française n'a jamais saisi cette Légation d'entrées illégales en France sous le couvert d'un voyage collectif quelconque organisé par des Hongrois. D'autre part, les autorités hongroises n'ont pas non plus été informées de ce que le Gouvernement français aurait supprimé en principe la délivrance de visas collectifs concernant les voyages en Hongrie.

La Légation de Hongrie a donc l'honneur de protester le plus vivement contre les paroles citées plus haut de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, qu'il lui est impossible de laisser passer sans s'élever contre les insinuations injustes que cette déclaration contient.